DISTRIBUTION : Générale
J/01-04/SR
ORIGINAL : Anglais

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Session du Comité consultatif public mixte n° 01-04
tenue le 30 novembre 2001
à San Diego, en Californie

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire le 30 novembre 2001, à San Diego, en Californie, parallèlement au *Symposium de la CCE sur les enjeux et les possibilités liés au marché nord-américain de l'électricité.*

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. Voir l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, l'avis au Conseil n° 01-09 demandant la tenue d'une consultation publique sur deux questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) à l'annexe C, l'avis n° 01-10 sur la partie publique de la session ordinaire du Conseil à l'annexe D.

On peut se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la Commission, à l'adresse <http://www.cec.org>.

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente

La présidente du CCPM, Mme Liette Vasseur, souhaite la bienvenue à San Diego à tous les participants. Elle mentionne l'absence motivée de MM. Gustavo Alanís-Ortega, Steve Owens et Raúl Tornel ainsi que celle de Mmes Merrell Anne Phare, Blanca Torres et Serena Wilson.

Mme Vasseur dit avoir invité les représentants suppléants à assister à la présente réunion et à donner des explications sur les décisions prises récemment au sujet de communications en suspens sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, mais que leur emploi du temps ne le leur permettait pas.

Étant donné que Mme Donna Tingley assiste à sa dernière réunion en qualité de membre du CCPM représentant le Canada, la présidente lui remet une plaque commémorative au nom du Comité. (Les propos de Mme Tingley sont rapportés plus loin dans le présent compte rendu).

En dernier lieu, la présidente annonce que M. Jonathan Plaut a été élu à la présidence du CCPM pour 2002 et elle l'en félicite chaleureusement.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : un avis éventuel au Conseil sur l'évaluation des projets et une lettre à adresser au Secrétariat concernant le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Bilan des activités de la CCE par son représentant et période de questions

La directrice exécutive de la CCE, Mme Janine Ferretti, invite le public et les membres du CCPM à prendre connaissance du rapport détaillé qu'elle a établi par écrit. Afin de gagner du temps, elle limite son intervention à deux sujets importants. Elle fait d'abord état du succès du Symposium de la CCE sur les enjeux et les possibilités liés au marché nord-américain de l'électricité, en mentionnant la grande qualité des exposés présentés et des observations du public. Elle se dit confiante que le rapport qui sera établi à ce sujet, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, et qui sera soumis à l'attention du Conseil en février 2002, constituera une étape importante du programme de travail de la CCE.

Mme Ferretti se dit heureuse de ce que les représentants suppléants aient approuvé le plan de travail et le budget de la CCE au cours de leur réunion du 14 au 16 novembre. Elle félicite les membres du Comité permanent général (CPG) et le personnel du Secrétariat pour le travail qu'ils ont accompli en prévision de cette réunion, et pour avoir facilité cette approbation « en un temps record ». Elle déclare que cela illustre la maturité des relations de travail au sein de la CCE.

Rapport d'étape sur les enjeux connexes aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver, est invité à faire un rapport d'étape. Il mentionne en premier lieu que le Secrétariat a transmis au Conseil de la CCE le dossier factuel concernant la communication SEM-98-007 relative à la société Metales y Derivados et présentée par l'*Environnemental Health Coalition et coll.* À compter de la date de transmission de ce dossier, le Conseil dispose de 60 jours pour décider si le Secrétariat doit le publier. M. Garver félicite les membres de son équipe pour le travail qu'ils ont accompli. Il poursuit en mentionnant qu'à la suite de la décision que le Conseil a prise le 16 novembre 2001 quant à la constitution de cinq nouveaux dossiers factuels, le personnel de l'Unité a été renforcé et qu'il est déterminé à accomplir cette tâche conformément au calendrier établi.

Plusieurs membres du CCPM s'interrogent sur la nature des résolutions du Conseil relatives à la constitution de nouveaux dossiers factuels, ainsi que sur la portée de l'énoncé de la résolution

prescrivant au Secrétariat de soumettre son plan de travail à l'examen des Parties et de leur donner l'occasion de le commenter.

Un membre demande que l'on prenne note du fait qu'il est inquiet, après une longue période de différend au sujet de l'autonomie du Secrétariat, que cet énoncé constitue une invitation aux Parties de définir le travail du Secrétariat et, compte tenu du caractère conflictuel de cette question, que cela pourrait augurer la résurgence de problèmes.

La directrice exécutive de la CCE répond que le Secrétariat discutera de cette question et qu'il s'attend à ce que leurs observations soient raisonnables et n'entravent pas l'intégrité du processus. Un membre du CCPM mentionne que si le Secrétariat avait l'impression que l'intervention des Parties occasionnait des difficultés (rapidité, autonomie et efficacité), il pourrait porter ce fait à l'attention du CCPM. Il poursuit en indiquant que les mesures prises par le Conseil ont déjà suscité des préoccupations, notamment pour leur manque de transparence, que ses décisions ne tiennent pas compte des avis du CCPM et de l'opinion du public, et qu'il n'existe aucun registre public expliquant les motifs de ses décisions.

Un autre membre du CCPM demande quelle a été l'incidence des précédents dossiers factuels – a-t-on relevé des résultats tangibles? La directrice exécutive de la CCE répond que même si l'information était anecdotique, en ce qui concerne les communications relatives à l'île de Cozumel et à BC Hydro, leurs auteurs ont le sentiment d'avoir obtenu des résultats positifs. Dans les deux as, ils ont déclaré avoir pu se servir des dossiers factuels pour contribuer aux efforts de protection de l'environnement.

Un autre membre du CCPM demande au directeur de l'Unité quelles sont, dans le cas de la communication sur les oiseaux migrateurs, les conséquences de l'approbation conditionnelle du Conseil – du fait que la portée d'une enquête soit limitée, cela empêche-t-il le Secrétariat d'analyser d'autres éléments? M. Garver déclare qu'il ne peut répondre à cette question pour le moment, mais mentionne qu'une communication est le point de départ de l'établissement d'un plan de travail, et qu'elle offre un contexte plus large dans certains cas. Le même membre déclare que c'est la première fois que le Secrétariat fait face à une telle contrainte en se penchant sur des exemples de non-application des lois, et le directeur n'en disconvient pas.

Un autre membre du CCPM demande, au sujet de l'affaire Aquanova (SEM-98-006), quelles sont les possibilités que cette société participe à la constitution du dossier factuel connexe puisque les faits se sont produits avant la signature de l'ANACDE. M. Garver répond que le Secrétariat peut sûrement se pencher sur des faits qui se sont produits avant cette signature, et ce, même si la question de savoir si la loi a été appliquée efficacement ne portera que sur la période subséquente à l'entrée en vigueur de l'Accord, mais qu'il est possible que cette société soit appelée à fournir de l' information.

Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

La présidente invite les représentants des comités consultatifs nationaux (CCN) et des comités consultatifs gouvernementaux (CCG) à faire un exposé. (Remarque : aucun représentant du CCN et du CCG américains et du CCN mexicain n'a pu assister à la réunion.)

Le représentant du CCN canadien indique que ce comité a formulé un avis détaillé sur le plan de programme de la CCE et que ses travaux seront orientés sur l'énergie (la réduction des émissions de polluants), l'économie et les ressources (l'agriculture industrialisée), la libéralisation des échanges et l'environnement (harmonisation des normes) et l'adhésion d'autres provinces canadiennes à l'ANACDE.

Un membre du CCPM demande si le CCN canadien a donné son opinion sur les questions courantes relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le représentant du Comité répond que celui-ci ne l'a pas encore fait.

Exposé spécial par une représentante d'Environnement Canada

Une représentante d'Environnement Canada accepte aimablement de donner un aperçu de la dernière réunion des représentants suppléants, en précisant qu'elle ne représentait pas le Conseil. Selon elle, la réunion a été très productive. Les représentants ont approuvé le plan de programme et de budget pour 2002 à 2004 et adopté cinq résolutions prévoyant la constitution de dossiers factuels. Ils ont ensuite entamé une première étude des quatre questions en suspens que le CCPM a soulevées dans son rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications. Elle mentionne qu'ils ont aussi planifié une réunion avec le CCPM dont la date provisoire est fixée au 8 mars 2002. Quelqu'un demande à la représentante d'Environnement Canada si l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a confirmé sa présence à la session ordinaire du Conseil des 18 et 19 juin, ce à quoi elle répond par la négative. Elle ajoute que la « chimie » a été très bonne au cours de cette première réunion avec les nouveaux représentants suppléants américain et mexicain.

Un membre du CCPM critique vertement les représentants suppléants pour les décisions qu'ils ont prises sur les dossiers factuels en suspens, et il indique que malgré l'opinion des CCN et CCG américains et du CCPM de ne pas imposer de limites, les représentants n'ont donné aucune explication ni indiqué s'ils avaient tenu compte de cette opinion. Il qualifie cette attitude d'insultante et demande à la représentante du gouvernement canadien de leur faire savoir que le CCPM et le public sont en droit de connaître explicitement les raisons qui ont motivé ces décisions.

Un dernier membre du CCPM tient à rappeler à la représentante du gouvernement canadien que cet événement est très important parce que la force de la CCE réside dans le fait que le public peut intervenir directement, et que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle n'a pas essuyé de vives critiques de la part du public comme d'autres organismes internationaux voués au commerce. Ce membre poursuit en affirmant que la CCE est censée prendre part à un processus transparent et que, même s'il est normal de pas toujours être d'accord, lorsque des décisions allant à l'encontre de l'opinion du CCPM et du public sont prises sans qu'aucune explication ne soit donnée, cela mine très sérieusement la crédibilité collective.

Observations du public concernant un avis éventuel au Conseil sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité

La présidente indique que des documents sur cette question sont affichés sur le site Web de la CCE et incite le public à faire des observations au cours de la période d'examen de ces documents, car elles aident le CCPM à formuler un avis connexe au Conseil.

Un membre du public mentionne qu'il est inquiétant de voir que l'élaboration d'une législation sur les normes relatives aux portefeuilles d'énergies renouvelables est susceptible de se buter à des enjeux commerciaux. En ce qui concerne la promotion de ces énergies, il affirme que la CCE pourrait apporter une contribution en prenant part aux discussions sur l'harmonisation des normes. Il suggère de recourir aux dispositions du paragraphe 10(6) de l'ANACDE en vertu desquelles les Parties ont convenu de collaborer pour prévenir les différends commerciaux. Selon lui, il serait possible de trouver des solutions en se fondant sur l'article 104 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et il invite le CCPM à examiner cette possibilité.

Un membre du CCPM répond que l'idée de recourir à cet article 104 de l'ALÉNA pour différencier l'électricité des autres sources d'énergie est très intéressante, et il convie cet intervenant à exprimer ses idées par écrit et à les transmettre à la CCE.

Un autre membre du public évoque la possibilité d'établir des centrales électriques écologiques en faisant appel à des moyens compensatoires qui tiennent compte des réalités des régions de chaque pays. Une telle approche favorisera l'installation de centrales qui ne rejettent aucun déchet liquide, une mesure indispensable à la conservation de l'eau, particulièrement au Mexique.

Un représentant du CCN canadien dit appuyer la promotion des énergies renouvelables mais soutient qu'il faudrait également s'efforcer d'améliorer l'infrastructure en place. Il indique en outre que le transport de l'électricité sur de longues distances provoque une perte de 4,5 % par mille (1,6 km) et oblige à accroître la production. En dernier lieu, il suggère que pour inciter les particuliers à économiser l'énergie, il faudrait leur présenter des rapports mensuels contenant de l'information sur les émissions polluantes.

Un autre membre du public engage vivement la CCE à relancer les discussions sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières afin de régler les nombreux enjeux d'envergure qu'occasionne l'électricité, notamment la conservation de l'eau, les émissions de polluants, l'emplacement des centrales, la biodiversité et la santé humaine. Cette personne est également invitée à faire parvenir une copie de son exposé à la chargée de liaison du CCPM, qui la relaiera au Conseil consultatif sur l'électricité.

Suivi : Secrétariat

En dernier lieu, un membre du public attire l'attention des participants sur le nombre élevé de cas d'asthme chez les enfants au Mexique et sur le fait qu'ils sont exacerbés par les émissions atmosphériques.

Discussion concernant un avis éventuel au Conseil sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité

Les membres du CCPM examinent quelles mesures prendre et décident d'adresser une lettre au Conseil énumérant les domaines sur lesquels le CCPM considère important de se pencher.

Il formulera un avis au Conseil en mars 2002, après avoir eu l'occasion d'examiner le rapport connexe établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE. Les membres discutent du contenu de cette lettre et finissent de la rédiger.

Suivi : présidente du CCPM

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Adoption de cinq résolutions par le Conseil

Le CCPM a préalablement fait part de ses préoccupations au cours de la réunion, et celles-ci sont exprimées dans l'avis au Conseil n° 01-09 que les membres conviennent d'adopter (voir l'annexe C).

Suivi : Conseil

Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application

Les membres conviennent d'attendre les observations officielles du Conseil au sujet des quatre questions en suspens avant de poursuivre la discussion.

Suivi : Conseil

Discussion concernant les tables rondes du CCPM et la partie publique de la session ordinaire du Conseil

Les membres adoptent l'avis du CCPM au Conseil n° 01-10 (voir l'annexe D).

Suivi : CCPM et Conseil

Évaluation des projets

Après examen de l'ébauche d'un avis au Conseil, les membres conviennent de poursuivre l'étude de cette question avec le Secrétariat et de se mettre au courant des derniers développements. La chargé de liaison du CCPM indique que le Secrétariat est en train d'établir des critères et qu'il a choisi plusieurs projets en vue de les évaluer. Les membres conviennent de réexaminer cette question au cours de leur session de mars 2002.

Suivi : Secrétariat et CCPM

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Après avoir discuté de la nécessité d'adapter les lignes directrices relatives au Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) afin de tenir compte des réalités qu'impose un programme plus restreint, les membres conviennent de demander à la directrice exécutive qu'elle charge la coordonnatrice du FNACE de rédiger une ébauche modifiant ces lignes directrices. Le Comité constitue un groupe de travail pour examiner cette ébauche et en préparer une version finale. Il est formé de M. Peter Berle et de Mmes Laura Silvan de Durazo et Liette Vasseur.

Suivi : présidente du CCPM, Secrétariat et groupe de travail du CCPM

Questions administratives

Les membres examinent le calendrier des réunions pour 2002.

Les 7 et 8 mars 2002 à Mexico
- Le 1er jour : Réunion conjointe avec le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
- Le 2e jour : Session ordinaire du CCPM et réunion informelle avec les représentants suppléants.

Du 17 au 19 juin 2002 à Ottawa, en Ontario (*le Conseil doit confirmer les dates)*
- Le 1er jour : Tables rondes du CCPM et réunions avec les représentants suppléants.
- Les 2e et 3e jours : Partie publique de la session ordinaire du Conseil, session ordinaire du CCPM et réunion avec le Conseil.

À l'automne de 2002, aux États-Unis *(dates et lieu à confirmer)*
- Les 1er et 2e jours : Sommet de la CCE sur la qualité de l'air.
- Le 3e jour : Session ordinaire du CCPM.

En décembre 2002 *(dates et lieu à confirmer)*
- Les 1er et 2e jours : Deuxième symposium sur l'environnement et le commerce.
- Le 2e jour (en après-midi) : Session ordinaire du CCPM.

Suivi : CCPM et Secrétariat

Observations du membre sortant

Mme Donna Tingley demande à la présidente la permission de prononcer quelques mots. Sur le plan professionnel, celle-ci déclare avoir constaté, au cours des trois dernières années, que le travail du CCPM est devenu plus exigeant et qu'il illustre la maturité de la CCE et le caractère fondamental des sujets examinés. Sur le plan personnel, Mme Tingley dit apprécier du fond du cœur l'expérience qu'elle a acquise au sein du CCPM, et à quel point le fait de travailler avec des homologues du Mexique et des États-Unis lui a permis d'en connaître plus sur leur culture et d'enrichir sa vie. Elle remercie les autres membres, les présidents qui se sont succédés au cours

de ces trois années et le personnel du Secrétariat et du CCPM en formant le vœu que leurs chemins puissent à nouveau se croiser.

Plusieurs membres déclarent avoir apprécié l'importante contribution de Mme Tingley aux travaux du CCPM, particulièrement ceux relatifs aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Le nouveau président pour 2002, M. Jon Plaut, saisit l'occasion pour remercier la présidente sortante du rôle prépondérant qu'elle a joué au cours de cette année particulièrement productive et féconde en événements.

Levée de la séance

La présidente remercie les membres, les participants, les interprètes et le personnel du CCPM et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 18 JANVIER 2002

Annexe A

DISTRIBUTION : Générale
J/01-04/AGEN/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session ordinaire n° 01-04 du Comité consultatif public mixte
Le vendredi 30 novembre 2001

Hôtel Hyatt Regency La Jolla, à Aventine
3777 La Jolla Village Drive
San Diego, Californie
Téléphone : (858) 552 1234 • Télécopieur : (858) 552 6066

Ordre du jour provisoire

Présidente : Liette Vasseur

14 h 30 – 14 h 40	Mot de bienvenue et aperçu par la présidente du CCPM a) Approbation de l'ordre du jour provisoire
14 h 40 – 15 h 00	Rapport du Secrétariat de la CCE et période de questions a) Rapport d'activités par le porte-parole de la CCE b) Rapport de situation sur les enjeux connexes aux communications visées aux articles 14 et 15
15 h 00 – 15 h 15	Rapport des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux
15 h 15 – 15 h 45	Observations du public sur un avis éventuel au Conseil sur les possibilités qu'offre le marché nord-américain de l'électricité
15 h 45 – 16 h 00	Pause
16 h 00 – 16 h 45	Discussion sur un avis éventuel au Conseil sur les possibilités qu'offre le marché nord-américain de l'électricité*
16 h 45 – 17 h 30	Articles 14 et 15* a) Votes du Conseil au sujet de cinq dossiers factuels b) Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications
17 h 30 – 18 h 00	Discussion au sujet des tables ondes du CCPM et de la séance publique du Conseil* a) Identification des thèmes des tables rondes que tiendra le CCPM en juin 2002 b) Amélioration de la formule des réunions
18 h 00 – 18 h 15	Questions administratives* a) Groupes de travail du CCPM : nomination et rotation des membres b) Prochaines réunions du CCPM
18 h 15 – 18 h 30	Commentaires des observateurs
18 h 30	Levée de la séance

* Session ouverte aux membres du public en tant qu'observateurs.

Annexe B

Session ordinaire n° 01-04 du Comité consultatif public mixte
Joint Public Advisory Committee Regular Session 01-04
Sesión ordinaria 01-04 del Comité Consultivo Público Conjunto

30 novembre 2001 / 30 October 2001 / 30 de noviembre de 2001

Hyatt Regency La Jolla at Aventine
3777 La Jolla Village Drive
San Diego, California
Phone: (858) 552 1234 • Fax: (858) 552 6066

Liste des participants / List of Participants / Lista de participantes
1/30/02

SVP veuillez informer le Secrétariat de toute erreur ou omission
Please inform the Secretariat of any mistake or missing name
Favor de informar al Secretariado de cualquier error u omisión

Public / Público

Craig Anthony Arnold
Associate Professor of Law & American Bar Association Liaison to the CEC
Chapman University School of Law
One University Drite
Orange, California 92807
Tel: (714) 628-2509
Fax: (714) 628-2576
e-mail: caarnold@chapman.edu

Randy Christensen
Staff Lawyer
Sierra Legal Defence Fund
131 Water Street #214
Vancouver, British Columbia V6B 4M3
Tel: (604) 685-5618
Fax: (604) 685-7813
e-mail: rchristensen@sierralegal.org

Susanna Concha-Garcia
American Lung Association of San Diego
2750 Fourth Avenue
San Diego, California 92103
Tel: (619) 297-3901
Fax: (619) 297-8402
e-mail: susanna@lungsandiego.org

Jan Cortez
Vice President
American Lung Association of San Diego
2750 Fourth Avenue
San Diego, California 92103
Tel: (619) 297-3901
Fax: (619) 297-8402
e-mail: jan@lungsandiego.org

Carla Garcia-Zendejas
Enfironmental Attorney
Ave. Abelardo L. Rodriguez 10 4to.
Piso Local 402
Tijuana, Baja California 22320
Tel : (52-664) 631-2350
Fax : (52-664) 631-2350
e-mail : carlagarciaz@yahoo.com

Paul Hunt
Vice President
Climate Change Central
12312 Aspen Drive West
Edmonton, Alberta T6J 2G2
Tel : (780) 717-9194
Fax : (403) 517-2727
e-mail : phunt@climatechangecentral

Jenna Mackay-Alie
Director
Americas Branch
Environment Canada
Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street, 23rd Floor
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 1670
Fax: 819 997 0199
e-mail: jenna.mackay-elie@ec.gc.ca

William Mansfield
Special Advisor
NACEL
5633 Lambeth Rd
Bethesda, Maryland 2084
Tel: (301) 907-3915
Fax: (301) 907-3915

William Moomaw
Professor
Fletcher School, tufts University
Medford, Massachusetts 02476
Tel: (617) 627-2732
Fax: (617) 627-3712
e-mail: william.moomaw@tufts.edu

Israel Núñez
Director para la CCA y Canadá y
Unidad Coordinadora de asuntos
Internacionales
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos
Naturales
Periférico Sur N. 4209
México, D.F. 14210
Tel: (525) 628 0600 ext. 12039
Fax: (525) 628 0653
e-mail: inuñez@semarnat.gob.mx

Bill Powers
Pricipal
Powers engineering
4452 Park Blvd., Suite 209
San Diego, California 92116
Tel: (619) 295-2072
Fax: (619) 295-2073
e-mail: bpowers@pacbell.net

Ian Rowlands
Faculty of Environment Studies
University of Waterloo
Waterloo, Ontario N2L 3G1
Tel: (519) 888-4567 ext. 2574
Fax: (519) 746-0291

Lawrence I. Sperling
Agregado Ambiental
Agencia para la Protección Ambiental
Embjada de los E.E. U.U.
Paseo de la Reforma 305
México D.F. 06599
Tel: (52) 5080-2379
Fax: (52) 5080-2289
e-mail: sperlingli@state.gov

CarlosYruretagoyena
Border Environment Cooperation
Commission
P.O. Box 230
Calexico, California 92231
Tel: (52) 686-618341 ext. 1226
e-mail: carlos@fapsa.com.mx

CCPM / CCPC / JPAC

Daniel Basurto
Abogado
Derecho Ambiental
Basurto, Santillana y Arguijo, S.C.
Homero N° 1804, Desp.602
Col. Polanco
México D.F. 11570
Tel: (525) 395-1085
Fax: (525) 395-1095/1540
e-mail: dbasurto@lexcorp.com.mx

Peter Berle
P.O. Box 881
Stockbridge, Massachusetts 01262
Tel: (413) 298-0061
Fax: (413) 298-0069
e-mail: pberle@audubon.org

Steve Owens
Senior Counsel
Beshears Muchmore Wallwork, Chartered
2700 North Central Avenue
Suite 1225
Phoenix, Arizona 5004
Tel: (602) 240-6652
Fax: (602) 240-6697
e-mail: owens@bmwlawyers.com

Jonathan Plaut
3 Ashland Road
Summit, New Jersey 0790
Tel: 908 273 4127
Fax: 908 273 6836
email: jplaut@aol.com

Laura Silvan de Durazo
Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
Paseo Estrella del Mar 1025 - 2A
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
Tel: (526) 630-0590 or 630-9281
Fax: (526) 630-0590
e-mail: laurie@telnor.net

Donna Tingley
Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
9940-106th Street, 9th Floor
Edmonton, Alberta T5K 2N2
Tel: (780) 427-9793
Fax: (780) 422-3127
e-mail: dtingley@casahome.org

Liette Vasseur
Professor
K.C. Irving Chair in Sustainable Development
University of Moncton
Moncton, NB E1A 3E9
Tel: (902) 496-8234
Fax: (902) 420-5261
e-mail: vasseurl@UMoncton.CA
JPAC Chair for 2001

John Wirth
President
North American Institute
708 Paseo de Peralta
Santa Fe, New Mexico 87501
Phone: (505) 982-3657
Fax: (505) 983-5840
e-mail: jdwirth@stanford.edu

CEC / CCA / CCE
202-393, St-Jacques Ouest
Montréal, Québec H2Y 1N9
Fax: (514) 350-4314

Greg Block
Director of Programs
Tel: (514) 350-4320
e-mail: gblock@ccemtl.org

Geoffrey Garver
Director, Submissions on Enforcement Matters Unit
Tel : (514) 350-4304
e-mail : dmillan@ccemtl.org

Jocelyne Morin
Assistante de la chargée de liaison du CCPM
Tel: (514) 350-4366
courriel: jmorin@ccemtl.org

Manon Pepin
Chargée de liaison du CCPM
Tel: (514) 350-4305
Courriel: mpepin@ccemtl.org

Carla Sbert
Legal Officer
Submissions on Enforcement Matters Unit
Tel: (514) 350-4321
e-mail: csbert@ccemtl.org

Annexe C

DISTRIBUTION : Générale
J/01-04/ADV/01-09
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 01-09

Objet : Demande visant la tenue d'un examen public de deux questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique de Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE);

RAPPELANT son avis au Conseil n° 01-07, l'avis des comités consultatifs national et gouvernemental des États-Unis, ainsi que les décisions du Secrétariat en faveur de la préparation de dossiers factuels portant sur tous les aspects des communications;

RAPPELANT EN OUTRE son avis au Conseil n° 01-07 et l'avis des comités consultatifs gouvernemental et national des États-Unis au sujet de l'autonomie du Secrétariat pour ce qui est de la préparation des plans de travail;

AYANT examiné les résolutions du Conseil n°s 01-08 (Oldman River II – SEM-97-006); 01-10 (Oiseaux migrateurs – SEM-99-002); 01-11 (BC Mining – SEM-98-004); 01-12 (BC Logging – SEM-00-004) et 01-09 (Aquanova SEM – 98-006), qui donnaient instruction au Secrétariat, dans les quatre premiers cas, de constituer un dossier factuel ne portant que sur des aspects spécifiques des communications et, dans tous les cas, de fournir aux Parties le plan global de travail qu'il utilisera pour réunir les faits pertinents et de donner l'occasion de commenter ce plan;

SOUTIENT RESPECTUEUSEMENT que les membres suppléants du Conseil n'ont pas utilisé toute la documentation voulue et n'ont pas suffisamment tenu compte de l'intérêt du public lorsqu'ils ont rendu leur décision à l'unanimité sur les communications à l'étude portant sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15;

PAR CONSÉQUENT, pour garantir la transparence, l'autonomie du Secrétariat, le respect de l'opinion du public à ce sujet, ainsi que de l'esprit de la résolution du Conseil n° 00-09, demande au Conseil d'autoriser un examen public dans le cadre du processus de « Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 », et ce, à deux égards :

1. la question concernant la restriction de la portée des dossiers factuels;
2. la nécessité pour le Secrétariat de fournir aux Parties son plan de travail et de donner l'occasion de commenter ce plan.

LE CCPM DEMANDE en outre que le Conseil renvoie cette question au CCPM pour fin d'examen public au plus tard le 14 janvier 2002, de sorte que le CCPM ait suffisamment de temps pour se préparer à l'examen que fera le Conseil de l'application de la résolution n° 00-09 en juin 2002.

APPROUVÉ LE 30 NOVEMBRE 2001

Annexe D

DISTRIBUTION : Générale
J/01-04/ADV/01-10
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 01-10

Objet : Partie publique de la session ordinaire du Conseil

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

AYANT déjà formulé au Conseil les avis n°s 96-03 et 99-12 en vue d'améliorer la partie publique de la session ordinaire que celui-ci tient annuellement au mois de juin;

RECONNAISSANT que d'autres améliorations ont été apportées à la session ordinaire que le Conseil a tenue en 2001;

APPUYANT l'intention du Conseil de continuer à y apporter des améliorations;

DÉCIDE, par les présentes, de formuler des recommandations au Conseil sur la manière d'améliorer la partie publique de ces importantes sessions. [Remarque : Le présent avis se limite à la partie publique de la session du Conseil. Le CCPM continuera de rencontrer le Conseil officiellement à huis clos afin de tenir des discussions et de lui faire part de l'opinion du public.]

Règles touchant l'organisation générale

- Établir un lien direct entre les sessions ordinaires du CCPM et la partie publique des sessions du Conseil.
- Choisir un thème précis avant la tenue de la session annuelle afin d'orienter les discussions.
- Tenir la partie publique de la session du Conseil avant la réunion à huis clos pour que le public ait la possibilité d'exprimer ses vues et suggestions avant que le Conseil ne prenne des décisions définitives.
- Prévoir suffisamment de temps pour que les représentants du public puissent faire connaissance et favoriser l'établissement de liens entre eux.
- Continuer de prévoir une période du programme durant laquelle le public a la possibilité de formuler des observations au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE.
- Prévoir suffisamment de temps, comme ce fut le cas au cours de la partie publique de la session du Conseil de 2001, pour que le public puisse faire des exposés et que les membres du Conseil y répondent.
- Confirmer la date et le lieu de la session suivante du Conseil à la fin de la session en cours et commencer à la promouvoir afin de la faire connaître plus largement et d'y renforcer la participation du public.

Thème pour 2002

- Tel qu'en fait mention l'avis du CCPM au Conseil n° 01-08 sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), le CCPM entend aborder les possibilités qui s'offrent au Groupe de travail sur la GRPC et au public en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Il faudrait structurer de la manière suivante le programme de la session ordinaire du Conseil de 2002 :

Première journée

- Mots de bienvenue et comptes rendus du président du CCPM, des représentants suppléants, de la directrice exécutive de la CCE et des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux ainsi qu'une période de questions (1 heure).
- Séance plénière sur la GRPC, incluant de brefs exposés de la part de membres du Groupe de travail connexe et des questions du public (1 heure).
- Tables rondes du CCPM : l'une sur la sensibilisation et l'autre sur le renforcement des capacités dans le domaine de la GRPC. Un membre du CCPM servira de facilitateur au cours de chaque table ronde et aura pour tâche d'en résumer les discussions au cours de la partie publique de la session du Conseil (3 à 4 heures).
- Séance de réseautage durant laquelle le public aura la possibilité de préparer des exposés collectifs (les participants rédigeront des questions ou des observations et les structureront avant la tenue de la partie publique de la session du Conseil). À la fin de cette séance, les participants devront choisir trois rapporteurs (un de chaque pays) qui présenteront les éléments importants de leur rencontre au cours de la partie publique de la session. Les membres du CCPM pourront apporter leur aide aux participants à cette séance ou en observer le déroulement (2 heures).

Deuxième journée

- Ouverture officielle de la session du Conseil (1 heure).
- Partie publique de la session du Conseil (3 heures) :

a) Exposés, à la suite des tables rondes du CCPM, sur les possibilités qui s'offrent au Groupe de travail sur la GRPC et au public en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités (30 minutes, soit 15 minutes pour les exposés des deux facilitateurs et 15 minutes pour les observations des membres du Conseil).

b) Compte rendu des conclusions de la séance de réseautage (45 minutes, soit 10 minutes pour l'exposé des rapporteurs de chaque pays et 15 minutes pour les observations des membres du Conseil).

c) Exposé des membres du public (les personnes désireuses de faire un exposé oral durant la partie publique de la session du Conseil doivent l'indiquer sur le formulaire de pré-inscription). Quelque 26 exposés seront groupés en fonction des quatre secteurs de programme de la CCE et des obligations spécifiques de l'ANACDE (une heure et demie, soit trois minutes par exposé et six minutes pour les observations des membres du Conseil après chaque série d'exposés sur un secteur de programme ou sur les obligations spécifiques). Si l'horaire le permet, le Conseil pourrait donner la parole aux membres du public qui ne se sont pas pré-inscrits.

- Session ordinaire du CCPM sur un avis éventuel au Conseil (ouverte au public à titre d'observateur).

Troisième journée

- Session ordinaire du CCPM sur des questions administratives (ouverte au public à titre d'observateur).

ADOPTÉ LE 30 NOVEMBRE